

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Grégoire Carasso et Albane Schlechten: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La motion M-1278 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 27 septembre 2017. La commission, sous la présidence de M^{me} Brigitter Studer, a étudié la présente proposition lors des séances des 28 août, 4 septembre et 25 septembre 2018. La rapporteuse remercie M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la place des Augustins nécessite une réhabilitation très attendue par ses habitants;
- qu'un concours de projets d'aménagement urbain a été organisé en 2014 par la Ville de Genève;
- qu'une proposition du Conseil administratif devrait être déposée cette année devant le Conseil municipal pour l'aménagement de la place;
- que l'objet du concours était d'offrir aux habitants du quartier un aménagement de qualité et un espace convivial en adéquation avec les usages existants et futurs en toute saison;
- que le périmètre du concours ne prévoyait cependant pas de débordement de la place sur les rues qui l'entourent;
- que la concertation réalisée en 1999 déjà par la Ville de Genève, en collaboration avec la maison de quartier de Plainpalais, des associations d'habitants et de parents d'élèves et l'Association transports et environnement, prévoyait explicitement l'aménagement de la place des Augustins et de ses abords;
- que de nombreux commerçants bordent la place et installent des terrasses en saison estivale sur le tronçon de la rue Prévost-Martin, entre la place des Augustins et la rue John-Grasset, qui rencontrent un vif succès auprès des habitante-e-s et participent à l'animation du quartier;

- qu’une fermeture dudit tronçon à la circulation n’entraverait aucunement la mobilité dans le quartier et contribuerait au contraire à renforcer l’attractivité de la place pour les commerçants et les habitants;
- que le quartier manque d’espaces de rencontre et de places pour les habitant-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire une proposition au Conseil municipal en vue d’élargir le périmètre de réaménagement de la place des Augustins au tronçon de la rue Prevost-Martin, entre la place des Augustins et la rue John-Grasset et d’étudier une fermeture, même saisonnière, dudit tronçon à la circulation.

Séance du 28 août 2018

Audition de M. Alfonso Gomez, motionnaire

M. Gomez fait remarquer que le Conseil administratif aurait dû déposer une proposition en 2017 en réponse à la demande pour la place des Augustins. La motion demande la fermeture à la circulation de cette place. Cette demande vient de la part des habitants et des commerçants. Cette place est fortement utilisée et subit un fort trafic de transit et la fermeture permettrait de rendre plus vivable le quartier. Il rappelle que les places qui devaient être vivables à Genève sont devenues des ronds-points à fort trafic.

La présidente signale que le Service d’urbanisme (URB) a indiqué être en train de travailler sur cette question et propose d’auditionner M. Morand du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ainsi que l’architecte et l’ingénieur en génie civil qui travaillent sur ce projet.

Un commissaire remarque que c’était de jeunes architectes qui avaient gagné le concours et il a l’impression que rien n’est fait pour ce quartier qui est à l’abandon. Il propose une invite sur le réaménagement des rues adjacentes pour aller plus loin que cette proposition. Un commissaire déclare que fermer une rue revient à déplacer le problème ailleurs. Il trouve le projet séduisant mais se demande si les reports de circulation risquent de péjorer la qualité de vie d’autres lieux. Il signale que cette demande d’habitants date de 1999.

M. Gomez signale que la demande existe toujours et qu’il n’est pas possible d’attendre encore vingt ans. Il n’est pas persuadé qu’un tel projet entraîne plus de reports, et la mobilité ne s’améliore pas aujourd’hui, il faut prendre des décisions.

Une commissaire observe qu’il n’est pas tenu compte du reste du quartier.

M. Gomez répond qu’il y a des analyses macros et des projets plus ciblés, par quartier et la loi prévoit la mobilité douce dans l’hyper-centre.

Une commissaire trouve cette motion excellente surtout si le côté de la place tronçon Prévost-Martin va être fermé pour agrandir la place piétonne. Elle demande ce que prévoit le plan directeur de la mobilité 2020 pour ce périmètre.

Séance du 4 septembre 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Olivier Morand, chef de l'AGCM, et de M. Benoit Bouthinon, architecte paysagiste

M. Pagani explique qu'une proposition de réalisation sur cette place va être déposée avec un budget avant la fin de l'année. Il signale ensuite que la motion est valable et porte sur un autre aspect qui doit se greffer sur le premier objet.

M. Bouthinon observe que cette place est relativement banale au cœur d'un quartier particulièrement dense et qu'elle présente toutefois des potentiels qui ne sont pas exploités. Il signale que l'un des points du cahier des charges portait sur la volonté d'avoir des usages uniquement piétons, les vélos étant complètement bannis de cette place. Le lauréat a été choisi à la fin de l'année 2014. Il déclare que l'idée est de centrer au maximum les activités au centre de la place avec aménagement périphérique traité de manière à générer le calme. Il observe que la fontaine, spécialement dévolue aux enfants, est le point d'attractivité. Il rappelle que la fermeture de la rue Prévost-Martin est prévue dans la motion, or ce tronçon comprend de nombreux commerces et des terrasses, ainsi que la ligne du bus 35. Il sera nécessaire d'analyser les charges de trafic afin de pouvoir faire des propositions de reports de trafic. Il déclare alors que le projet sur la place est à bout touchant avec un démarrage des travaux en novembre 2019. Les études de circulation avec les Transports publics genevois (TPG) vont être faites en parallèle, avant de proposer un aménagement léger momentané, durant une année. Si l'essai est positif il serait possible de pérenniser en été 2020 cette fermeture en corrélation avec la place des Augustins.

A la question du kiosque et de l'édicule qui a été rénové, il précise que la réflexion a porté sur l'intégration du kiosque dans cet édicule et il mentionne que des contacts ont été pris à cet égard. L'édicule n'est pas concerné par l'aménagement et il est géré par M. Barazzone.

M. Morand explique qu'il y a un commerce avec une terrasse. Une réelle fermeture de la rue serait possible; elle entraînerait la suppression de quinze places de parc qui seraient compensées.

Une commissaire demande s'il y a des dérogations.

M. Pagani lui répond que ce n'est pas possible dans cette zone.

La commissaire fait remarquer que sur la place de la Navigation il n'y a pas de commerce et pas d'animation.

Un commissaire déclare que les enfants y jouent. Il demande s'il est possible de mener en parallèle les deux projets. Il demande si cette rue appartient à la zone 1 ou à la zone 2 de l'hyper-centre.

M. Pagani répond qu'une réponse sera apportée.

Ce même commissaire demande si on peut modifier cette rue en zone de rencontres si le projet piéton n'était pas accepté?

M. Pagani répond que c'est la Direction générale des transports (DGT) qui doit valider une mesure à l'essai.

Un commissaire demande quels sont les projets portant sur les trottoirs?

M. Bouthinon répond qu'ils seront repris dans le cadre de travaux portant sur des canalisations.

M. Pagani mentionne avoir pris contact avec les responsables de la paroisse Saint-François qui sont d'accord d'enlever les grilles autour de l'église. Il sera possible de développer ces projets de quartier ensemble.

Une commissaire évoque le bus 35 en se demandant s'il peut contourner la place par l'autre côté.

M. Morand répond que modifier le trajet d'une ligne de bus représente un long travail entre la DGT et les TPG. Les comptages dans la rue Dancet vont être menés.

Un commissaire remarque qu'il n'y a pas eu de crédit d'étude déposé.

MM. Pagani et Bouthinon répondent que la somme de ce crédit est de 390 000 francs. La Ville a attendu d'avoir les moyens pour réaliser ce projet de cet espace public exceptionnel et fédérateur.

Un commissaire demande s'il y a eu consultation avec les habitants.

M. Pagani répond par la négative et c'est pourquoi ce projet de fermeture sera réalisé pour lui-même. Par rapport aux priorités, il invite les commissaires à se pencher sur le plan financier d'investissement (PFI) et à demander des priorités. Il évoque l'article de presse du jour qui porte sur la politique de M. dal Busco qui entend pacifier l'intérieur des quartiers.

Une motionnaire se demande si la piétonisation de la rue ne devrait pas se coordonner avec l'aménagement de la place.

M. Morand répond qu'une adaptation sera nécessaire, mais il rappelle qu'il est question de deux familles de projets.

Un commissaire constate qu'il y a déjà des appels d'offres lancés avant le vote de la proposition.

M. Pagani déclare que cela permet de gagner du temps, et que seuls un ou deux projets ont échoué jusqu'à présent sur les 600 qu'il a menés selon cette méthodologie.

La présidente demande si d'autres aménagements autour de cette place pourraient être intégrés.

M. Pagani répond qu'il est possible de réfléchir à d'autres éléments.

Séance du 25 septembre 2018

La présidente rappelle qu'il est possible de discuter de ce projet et de le voter.

Une commissaire mentionne que son groupe aimerait lier la proposition et la motion puisque M. Pagani indiquait en fin de compte qu'il s'agit de deux projets indépendants.

Une commissaire pense que la piétonisation de ce bout de rue est liée à la place. Elle souhaite que la réflexion sur ce tronçon soit intégré dans celle de la place.

Un commissaire ne voit pas l'utilité de bloquer ce tronçon au détriment d'une réflexion plus large sur les voiries du quartier.

Une commissaire transmet la demande de son groupe de lier la proposition avec l'étude de la motion.

Une commissaire trouve qu'il n'y a pas de réflexion globale et est inquiète quant à la circulation du bus 35 et des taxis.

Une commissaire déclare que ce projet revient à modifier complètement le trafic du quartier et que cette place est dans une situation épouvantable; la réaménager est une bonne chose.

La présidente mentionne qu'il est important de réaliser cette place, que soutenir la motion permettrait d'étudier les reports des différents trafics et des contraintes. Il serait dommage de retarder la réalisation de la place et comme l'a dit le magistrat il est possible de mener en parallèle les projets.

Une commissaire rappelle qu'un crédit de 390 000 francs doit être voté et que son groupe propose de faire voter la motion avec la recommandation indiquée.

Discussion et votes

La présidente passe au vote de la recommandation: «de tenir compte de cette motion M-1278 dans le traitement de la proposition d'aménagement de la place des Augustins».

Par 9 oui (1 Ve, 4 S, 2 DC, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 3 LR, 1 UDC), la recommandation est acceptée.

La présidente passe au vote de la motion M-1278 ainsi amendée.

Par 9 oui (2 DC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 3 LR, 1 UDC), la motion est acceptée.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir compte de cette motion M-1278 dans le traitement de la proposition d'aménagement de la place des Augustins.

Annexe (à consulter sur internet): présentation projet place des Augustins